

# LE FRANC-MONTAGNARD

Supplément illustré au N° 2641

Les demandes d'abonnement au FRANC-MONTAGNARD doivent être adressées à l'Administration, à Saignelégier. Abonnement: Fr. 9.- par année

## Soyez bons!

Tous les jours nous recevons l'un ou l'autre appel en faveur des petits malheureux, des affamés qui subissent terriblement toutes les misères, toutes les privations, toutes les affres du froid et de la faim.

Nous avons hésité à les publier parce que nous pensions que les Centraux méritaient bien le châtimeut qui les atteint pour avoir mis le monde entier dans le deuil et la misère.

Nous revivions les uns après les autres, les jours néfastes de la guerre, les terribles épisodes d'une tuerie infernale, l'incendie, le vol et le pillage, l'envahissement par les hordes barbares de contrées florissantes, le martyre des populations inoffensives traquées comme des bêtes sauvages.

Nous entendions encore les mères de France, de Belgique, d'Italie, de Serbie, d'Angleterre et de l'Amérique crier vengeance! Et comme l'aimable directrice de *Pour le Droit et Pour la Femme*, dont on lira plus loin l'éloquent appel, nous disions: Ils n'ont que ce qu'ils méritent.

Et cependant, devons-nous nous montrer, nous les neutres, plus royalistes que le roi, puisque les Alliés eux-mêmes sont pris de pitié devant tant de misères? Ils organisent les secours et recommandent la charité.

Puis, nous chrétiens, devrions rester insensibles devant les souffrances des tout petits qui n'ont pas demandé à naître pour avoir faim, et qui ne sauraient être responsables des crimes de leurs pères ou de leurs frères?

Il y a assez de souffrances, il y a trop de misères, l'homme de cœur doit intervenir selon ses moyens et faire non seulement le sacrifice de son ressentiment, mais aussi celui d'une partie de ses biens, en faveur des malheureux.

Aidez-vous les uns les autres, donnez aux malheureux et donnez vite car la mort fait son œuvre.

Les dons en argent et en nature pour les enfants de Vienne et d'Autriche peuvent être remis dans nos bureaux ou expédiés aux adresses indiquées d'autre part.

Rédaction du *Franc-Montagnard*:  
Al. Grimaître.

## La détresse à Vienne

En recevant ces jours-ci une circulaire du Comité international de secours aux enfants, je parcours avec une profonde compassion la description de la misère qui règne à Vienne et à Budapest et les récits déchirants qu'elle contenait. Puis je mis le papier de côté, raisonnant ainsi:

« Qu'on ne prétende point que le peuple allemand, que le peuple autrichien ne sont pas responsables de la guerre. Le Dr Muehlon, le professeur Nippold, le directeur d'un grand quotidien de Vienne ne nous ont-ils pas donné des preuves irréfutables qu'en Allemagne et en Autriche l'humeur belliqueuse avait peu à peu grandi à tel point, que dans la première moitié de 1914, les cris de guerre étaient poussés à pleine gorge? La présidente du « Flottenbund deutscher Frauen » (Union féminine allemande de la flotte), Frau Reichsgerichtsrat Pe-

ters, de Leipzig, n'a-t-elle pas envoyé au commandant du sous-marin qui coula le « Lusitania » une dépêche de félicitations pour « le grand succès qui couronna son audacieuse entreprise risquée au péril de sa vie » (das todesmutige Wagnis)? Puis, pour témoigner à l'équipage « la reconnaissance des hommes et des femmes d'Allemagne », Frau Peters lui annonçait l'envoi télégraphique de 1000 marks, et terminait par ces mots: « Que Dieu continue à nous aider! » ) 1

« Dieu n'a pas continué à aider, pensai-je encore; le vent a brusquement changé de direction. Les Hongrois, qui avaient longtemps refusé de partager leurs denrées avec les Autrichiens, qui avaient fermé hermétiquement leurs frontières pour garder leur superflu, les Hongrois comptent aujourd'hui parmi les plus malheureux en Europe. Œil pour œil, dent pour dent. C'est la guerre. Ce sont les Centraux qui nous ont appris à parler ainsi. »

\* \* \*

Mais aussitôt, une autre voix se fit entendre: « Pourquoi raisonner comme les Centraux, puisque c'est précisément cette mentalité qui nous a tant écœurés, qui leur a valu la réprobation et la haine de tous les pays civilisés? N'est-ce pas nous abaisser honteusement que de les imiter?... »

Pendant quelques minutes, un combat intérieur se livra en moi. Je percevais les battements de mon cœur. Puis, brusquement, la lumière se fit. Et voici comment, mes chers lecteurs, je viens vous parler aujourd'hui des enfants de Vienne, de Budapest, de Tchéco-Slovaquie, de Galicie.

\* \* \*

Un délégué du Comité international de la Croix-Rouge rapporte que ce qui l'a frappé avant tout dans un hôpital de Budapest, c'est l'absence complète de draps. Dans les maternités, ce manque se fait douloureusement sentir. Les accouchées reposent sur le matelas, recouvertes seulement d'une mauvaise couverture. Les matelas, faute de linge, de charbon et de savon sont horriblement tachés. Les nouveaux-nés sont enveloppés de vieux chiffons ou de vieux journaux. Pour faire place à d'autres, les enfants sont renvoyés avec leurs mères au bout de huit à dix jours et sont généralement destinés à mourir de faim et de froid à la maison. L'hôpital ne disposant d'aucune layette, les enfants rentrent littéralement nus. Or, à Vienne, les habitants n'ont droit qu'à 7 kilogrammes de charbon par semaine et par ménage.

Le chancelier Renner, arrivé ces jours-ci à Paris pour supplier qu'on lui accorde crédits et céréales, va même plus loin: il a déclaré à un rédacteur du *Journal* que « toutes les femmes en couches meurent ».

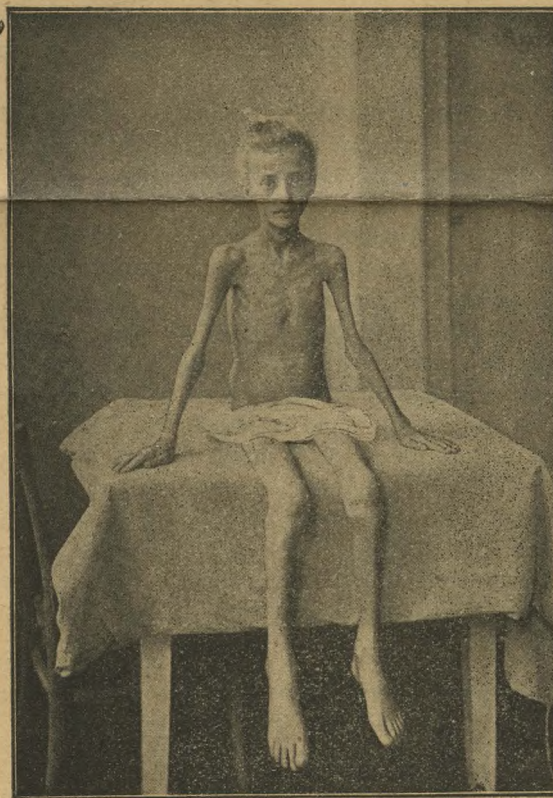
Les innombrables récits d'atrocités ne nous ont-ils pas blindés? Les simples descriptions, les simples paroles ne parviennent plus à nous toucher. Il faut quelque chose de plus frappant, de plus tragique; C'est pourquoi nous avons pensé que pour être plus efficace, un appel doit être accompagné de clichés qui parlent d'eux-mêmes. Ce premier représente la petite Emma Scabo, de Vienne, née le 14 juin 1919 et reçue à l'hôpital le 27 juin. Alors que le poids normal est environ de 5 kgs 1/2, elle

1) *Die Friedenswarte*, novembre-décembre 1917, No 10.



ne pesait que 2890 grammes quand elle fut photographiée à la fin d'octobre, soit à l'âge de 4 mois 1/2.

Cette petite fille est la jeune Gretel Staneck, tuberculeuse, âgée de 12 ans 3/4, qui pesait 16 kgs 600 à son entrée à l'hôpital au lieu de 35.



Ce cliché, représente le petit Albert Geldmann, né le 17 juin 1919. A la fin d'octobre, il ne pesait que 3060 grammes (poids normal: 6 kgs).



Voici, pour finir, Anton Lueger, né le 28 janvier 1919, reçu à l'hôpital le 19 août et photographié à

la fin d'octobre. C'est M. Frey, lieutenant-colonel dans l'armée suisse, président du Comité international de secours aux enfants, qui tient le pauvre petit Viennois dans ses bras : il ne pèse que 5120 grammes.



L'appel du comité a été déjà entendu de maint côté. Dans quelques jours, tout un train de vêtements, de linge, de lait et de riz va pouvoir partir pour Vienne.

L'action du comité ne s'étend pas seulement à l'Autriche ; il a déjà expédié des secours en Galicie en Tchéco-Slovaquie, en Hongrie et au Tyrol.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient envoyer une obole destinée à l'achat de vêtements chauds et de denrées pour les enfants, pourront l'adresser au compte de chèques No I 1906, à Genève.

Les dons de linge et de vêtements ne doivent pas être envoyés à Genève, mais à MM. Schenker et Cie, expéditeurs à Buchs (canton de Saint-Gall). Ces dons, jusqu'à 5 kilos, bénéficient de la franchise de port. Les paquets doivent porter cette mention « Collecte de linge ». Langes, chemises, brassières, draps serviettes ou du tissu pour en confectionner, tout cela sera accueilli avec reconnaissance par le comité qui pourra ainsi continuer à soulager la détresse la plus effroyable qui ait jamais été vue.

Isabelle DEBRAN.

### Liste des souscriptions

pour les cloches de l'Eglise catholique de Tramelan

**Les Genevez.** — Commune, 200 fr. ; MM. Berberat Maria, Bois-Rebetez, 200 ; Rebetez Aline, 20 ; Voirol Ludivine, 7 ; Rebetez Max, 10 ; Rebetez Justin, 5 ; Rebetez Alcide, 5 ; Tendon Ferd., 5 ; Tendon M., 5 ; Rebetez Ernest, 5 ; Maillard-Rebetez, 5 ; Voirol Hermann, 15 ; Gigandet Cécile, 5 ; Voirol Louis, 5 ; Voirol G., 5 ; Rebetez Juliette, 5 ; Rebetez Onésime, 5 ; Voirol Jean fils, 5 ; Voirol Jean-Victor, 10 ; Maillard Charles, 5 ; Py Lidonie, 5 ; Voirol-Huelin Louis, 5 ; Jecker Augustin, 5 ; Jecker Marthe-Berthilde, 5 ; Gigandet O., 5 ; Voirol Simon, Prédame, 20 ; Gigandet Auguste, tonnelier, 5 ; Rebetez Arthur, 5 ; Rebetez Constant, 10 ; Gigandet Alcide, 5 ; Brahier Léon, 20 ; Rebetez Auguste, 5 ; Rebetez Jean-Germain, 5 ; Gigandet Josephine, 5 ; Aubry C.-L., 5 ; Rebetez-Voirol Anna, 5 ; Rebetez Léon, 5 ; Gigandet Julie, 5 ; Humair Maria, 10 ; Voirol Hippolyte, 10 ; Sœurs Voirol, 10 ; Humair Arnold, 5 ; Caissier communal, 5 ; Jecker Gustave, 5, etc., etc.  
Total Genevez : Fr. 823.20.

(Collecteurs : MM. Gigandet Urbain et Miserez Henri.)

**Lajoux.** — Commune, 50 fr. ; MM. Hantz Ch., rév. curé, 10 ; Maillard A., 5 ; Rebetez Paul, 5 ; Juillerat A., 10 ; Aubry Jules, 5 ; Saucy Constant, fils, 5 ; Anonyme, 5 ; Rebetez Alcide, 5 ; Crevoisier Gilbert, 10 ; Chalverat C., 5, etc., etc.

Total Lajoux : Fr. 220.20.

(Collecteurs : MM. Philipponnet Eugène et Gigandet Arthur.)

**Saulcy.** — MM. Villemin, maire, 5 fr. ; Jeannotat Adolphe, 5 ; Marquis A., 5 ; Lovis Joseph, 5, etc.  
Total Saulcy : Fr. 64.50.

(Collecteurs : MM. Voirol Clément et Boillat Germain.)

**St-Brais.** — MM. Jolidon, maire, 25 fr. ; Rossé Justin, rév. curé, 25 ; Queloz Paul, 5 ; Queloz-Girardin Jos., 5 ; Mèrat Jos., 5, etc.

Total St-Brais : Fr. 130.50.

(Collecteurs : MM. Vuattoux Ephise et Boillat Luc)

**Montfaucon-Les Enfers.** — Commune Montfaucon, 50 fr. ; Commune Les Enfers, 30 ; Farine Joseph et Marie, Montbovats, 200 ; Besançon, rév. curé, 20 ; Farine Léon, Les Mottes, 10 ; Frésard Charles, Bois-Derrière, 10 ; Rebetez Jules, Montbovats, 20 ; Frésard Paul, 5 ; Quenet Alph., 5 ; Rebetez Marin, 5 ; Aubry Paul, 5 ; Frésard Joseph, Froidevaux, 5 ; Marer, inst., 5 ; Jeangros, 5 ; Farine Paul, 5 ; Farine-Frésard Paul, 5 ; Quenet, maire, 10 ; Conus, 5 ; Brahier Paul, 5 ; Péquignot, maire, 5 ; Jeannotat, « Hôtel », 5, etc.

Total : Fr. 527.30.

(Collecteurs : MM. Girardin Constant et Theurillat Marc.)

**Bémont.** — Commune, 25 fr. ; Frésard Jules, 5 ; Boillat Alcide, 5 ; Froidevaux, inst., 5 ; Girardin Arsène, 5 ; Boillat Paul, 5 ; Beuret Charles, 10 ; Wermeille Léon, 20 ; Girardin Casimir, 5 ; Beuret frères, Communances, 5 ; Girardin Joseph, 5 ; Vve Frésard, Cuffattes, 5 ; Ecabert frères, Neuveville, 10 ; Beuret Justin, 5 ; Simonin Jos., 5 ; J. Henner, 5 ; Girardin Alfred, 5 ; Beuret Victor, 5 ; Froidevaux Amédé, 10 ; Crevoiserat Jean, 5 ; Girardin Paul, 5, etc. — Total Bémont : Fr. 250.25.

(Collecteurs : MM. Boillat Alb. et Boillat Joseph)

**Saignelégier.** — Commune, 100 fr. ; Mlle Queloz-Régner, 200 ; Huelin Emile, maire, 5 ; Jobin Arnold, avocat, 5 ; Crevoiserat, inst., 5 ; Rattaggi L., entrepreneur, 10 ; Chappuis, rév. curé-doyen, 5 ; Girardin Arthur, directeur, 5 ; E. & J. Bouchat, 5 ; Erard Virgile, 5 ; Aubry Paul, hôtel, 5 ; Paratte-Aubry Paul, 5 ; Jenny, ingénieur, 5 ; Clémence Paul, 5 ; Flury Numa, 5 ; Jobin-Anklin Jos., 20 ; Vve Eugène Girardin, 5 ; Cattin Jules, 5 ; Jobin Sœurs, 5 ; Jobin-Aubry Paul, 5 ; « La Nationale », 5 ; Grimaître Alcide, 60 ; Grimaître Julien, 25 ; Grimaître Emile, 40 ; Erard Angel, 5 ; Boillat Iréné, 5 ; Vve Erard-Aubry, 5 ; Aubry Achille, 5 ; Vve Fromaigeat, 5 ; Stoquet Oscar, 5 ; Rossel Alfred, 5 ; Piccot Narcisse, 5 ; Jobin Albin, 5 ; Miserez Albert, 50 ; Beuret Aloïs, 5 ; Mme Raïs, 5 ; Café du Soleil, 5 ; Vve Wermeille Marcel, 5 ; Noirjean Emile, 5 ; Wermeille Albert, 5 ; Monnat Lucie, 5 ; Berberat Fanny, 5 ; Monnat Joseph, 5 ; Cachot, inst., 5 ; Chapatte Alfred, 5 ; Fatta-Boillat, 6 ; Girardin-Queloz, 5 ; E. Farine, facteur, 5 ; Stragiotti C., 5 ; etc.

Total Saignelégier, Fr. 893.40.

(Collecteurs : MM. Monnat Léon, Chaignat Joseph et Chaboudez Numa.)

**Pommerats-Goumois.** — Commune des Pommerats, 30 fr. ; Commune de Goumois, 20 ; Fleury, rév. curé, 5 ; Froidevaux, maire, 10 ; Monnat L., 5 ; Donzé Joseph, 5 ; etc.

Total, Fr. 202.10.

(Collecteurs : MM. Monnat Léon et Voisard Jean.)

**Muriaux-Emibois.** — Commune 100 fr. ; Rössli Frantz, 5 ; Wermeille Jos., 5 ; Paratte Jos., 5 ; Gi-

rardin Jean, 5 ; Vve Huelin A., 5 ; Taillard Marc, 5 ; Aubry Auguste, 5 ; Vve Aubry Alcide, 5 ; Aubry Aurèle, 5 ; Aubry Urbain, 5 ; Anonyme, 5 ; Clémence Paul, fils, 5 ; Aubry Alphonse, 5 ; etc.  
Total, Fr. 257.90.

(Collecteurs : MM. Parriot Albert et Frésard Alfred.)

**La Chaux-Roselet.** — Commune de La Chaux, 50 fr. ; Cuenat Paul & Céline, 200 ; Clémence Paul & Agrippine, 200 ; Vve Frésard Joseph, 10 ; Boillat-Jeandupeux Ali, 5 ; Aubry Victor, 5 ; Boillat René, 5 ; Vve Bossard Marie, 5 ; Vve Mourey Maria, 5 ; Boillat Numa, 25 ; Vve Charmillot Julie, 20 ; Willemin Léon, 50 ; Willemin Albert, 6.50 ; Vve Rössli Maria, 5 ; Joly Arthur, 5 ; Simonin Paul, 5 ; Vve Voirol Julie, 5 ; Beuret Joseph, 5 ; Joly Alb., 5 ; Paratte Joseph, député, 10 ; Surdez Frères, Peu Girard, 5 ; etc.

Total, Fr. 783.20.

(Collecteurs : MM. Joly Bertrand et Boillat Achille.)

**Peuchapatte - Cerncux - Veusil - Vacheries - des-Breuleux.** — Commune du Peuchapatte, 25 ; Aubry-Gigon Paul, 5 ; Bouverat Arnold, 10 ; Boichat Eugène, 5 ; Cattin Numa, 5 ; Beuret Emile, 5 ; Gigandet, 5 ; Damia-Boillat, 5 ; Donzé Vénuste, 5 ; Theurillat Paul, 5 ; Maurer Henri, 5 ; Boillat Charles, 10 ; Bilat Ali, 5 ; Bilat Sylvain, 10 ; Bouverat Paul, 5 ; etc.

Total, Fr. 174.40.

(Collecteurs : MM. Joly Bertrand et Boillat Achille.)

**Noirmont.** — Commune, 50 fr. ; Quête, 37.50 ; MM. Citherlet, rév. curé, 10 ; Cattin Jules, 5 ; Vve Henri Erard, 5 ; Charmillot, boucher, 6 ; Gigon Constant, 10 ; Aubry-Hamel Arnold, 5 ; Bouverat Jules, 5 ; Spechbach A., 5 ; Vve Ch. Raccordon, 5 ; Bouille-Erard Paul, 5 ; Vve Constant Erard, 5 ; Cattin Ariste, 5 ; Hamel Marc, 5 ; Guenat Emile, 5 ; Paratte Joseph, 5 ; Arnoux Constant, 5 ; Tuchot Ferjeux, 5 ; Crevoiserat-Aubry, 5 ; Maître Léon, 5 ; Gognat Jules, 5 ; Willeumier, Dir. Cont., 5 ; etc. etc.

Total Noirmont, Fr. 354.40.

(Collecteurs : MM. Erard Albert et Cattin Rémi.)

**Les Bois.** — Paroisse, 25 fr. ; 1re Section, 25 ; MM. Abbé Wermeille, 25 ; Girardin Achille, 5 ; Claude Louis, 20 ; Erard frères et sœurs, 5 ; Cattin Auguste, 5 ; Vve Jobin Auguste, 5 ; Vve Ch. Clémence, 5 ; Breuleux Ernest, 5 ; Gani Jos., 5 ; Fleury Henri, 5 ; Baume Alcide, 5 ; Jeanbourquin Paul, 5 ; Loriol Al., 5 ; Huot Paul, 5 ; Taferchini, 5 ; Cattin Justin, 5 ; Triponez Jean, 5 ; Erard Alfred, 5 ; Boichat Arnold, 5 ; Jobin Jean, 50 ; Godat A., 10 ; Prétat Marc, 5 ; Rais Louis, 10 ; Vve Aurèle Jobin, 5 ; Bouille V. et fils, 5 ; Girardin Jos. 5 ; Leisi Ferdinand 5 ; Willemin Alb., 5 ; Cattin Ariste, 5 ; Jobin, frères, 5 ; Cuenat Aurèle, 10 ; etc. etc.

Total Les Bois, Fr. 491.70.

(Collecteurs : Chaboudez Numa, Cuenat Aurèle et Cattin Justin.)

## A nos lecteurs.

Nous attirons leur attention sur l'avantage qu'il y a pour eux et pour nous à régler leur abonnement par chèque postal. Il leur suffit de verser le montant (sans frais) au bureau de poste sur notre compte de chèque 4b 413.

Le système de percevoir les abonnements par remboursement est coûteux et peu pratique. Nos lecteurs doivent nous aider à le faire disparaître. Ils doivent utiliser de plus en plus le chèque postal.

L'Administration du «Franc-Montagnard»